



Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif

1. La dix-neuvième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration s'est tenue à Genève les 16 et 17 janvier 2014 sous la présidence du Dr Dirk Cuypers (Belgique).¹ Le Comité a adopté son ordre du jour,² et il est convenu d'examiner les points de l'ordre du jour en six groupes : 1) réforme de l'OMS ; 2) questions financières et relatives au contrôle ; 3) ressources humaines ; 4) technologies de l'information et de la communication ; 5) fonctionnement et gestion ; et 6) vérification des comptes et qualité.

GROUPE 1 : RÉFORME DE L'OMS

2. Le Comité a accueilli favorablement les observations du Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance, les recommandations de l'équipe chargée de la deuxième étape de l'évaluation indépendante de la réforme, et la réponse du Secrétariat à l'évaluation.

3. Compte tenu de la large portée de la réforme de l'OMS, le Comité a souligné qu'il était important de donner la priorité aux réformes qui auront le plus grand impact, mettant particulièrement en exergue à cet égard la mobilisation coordonnée des ressources et la réforme des ressources humaines.

4. Le Comité a rappelé que la responsabilité du succès de la réforme de l'OMS était partagée entre le Secrétariat et les États Membres, en particulier en ce qui concerne la réforme de la gouvernance. Il a appelé les États Membres à accélérer la mise en œuvre des réformes de la gouvernance afin de renforcer la surveillance exercée par les organes directeurs de l'OMS et leur prise de décisions stratégiques. De plus, le Comité s'est inquiété du nombre croissant de points de l'ordre du jour et de résolutions présentés aux organes directeurs et a appelé le Secrétariat à continuer d'améliorer la qualité et la rapidité de diffusion de la documentation sur le programme de réforme.

5. Le Comité s'est déclaré généralement favorable à l'approche proposée par le Secrétariat tendant à renforcer la mise en œuvre de la réforme de l'OMS et la gestion du changement, et à favoriser une plus grande participation du personnel. En particulier, le Comité a salué le renforcement envisagé du cadre des résultats de la réforme, la conduite d'une évaluation de l'impact de la réforme, et la révision du plan de mise en œuvre de la réforme en vue de sa présentation en mai 2014 aux organes directeurs de l'OMS.

6. Le Comité a demandé que les principes de transparence et de redevabilité fassent partie intégrante du processus de réforme.

¹ La liste des participants figure dans le document EBPBAC19/DIV./1.

² Document EBPBAC19/1 Rev.1.

GROUPE 2 : QUESTIONS FINANCIÈRES ET RELATIVES AU CONTRÔLE

Point 2.1 de l'ordre du jour Dialogue sur le financement (document EB134/9)

7. Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de poursuivre le processus de dialogue et de mettre en application les neuf conclusions du rapport. Il a conseillé que les coûts d'administration soient pris en compte dans tous les projets. De plus, le Comité a demandé qu'une attention particulière soit accordée à l'investissement constant dans les bâtiments et les actifs fixes. Le Comité a également demandé d'élargir la base de financement aux États Membres et aux acteurs non étatiques, de continuer d'élargir la portée et d'améliorer la qualité des données du portail Web, et d'améliorer encore la planification pour assurer une mobilisation flexible, transparente et coordonnée des ressources à l'appui des priorités convenues.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport du Secrétariat figurant dans le document EB134/9.

Point 2.1 de l'ordre du jour Allocation stratégique des ressources (document EB134/10)

8. Le Comité a examiné le rapport et a accueilli favorablement l'approche présentée, qui doit servir de base à de futurs débats en vue d'établir une nouvelle méthodologie d'allocation stratégique des ressources que l'OMS utiliserait afin d'élaborer le budget programme 2016-2017.

9. En particulier, le Comité a convenu que la nouvelle méthodologie d'allocation stratégique des ressources devrait reposer notamment sur les trois piliers suivants : une planification ascendante et dynamique, un chiffrage réaliste des coûts des produits, et des rôles et des responsabilités clairement définis aux trois niveaux de l'Organisation, en veillant à assurer l'efficacité administrative.

10. Le Comité a également convenu que de nouvelles consultations devraient avoir lieu avant la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2014 et a proposé que l'on ait recours à des moyens pragmatiques et au Comité du Programme, du Budget et de l'Administration pour faciliter la participation des États Membres. Le Comité a envisagé la possibilité de tenir une réunion extraordinaire et a prié le Directeur général – en consultation avec le Président du Conseil exécutif et celui du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration – de présenter au Conseil exécutif des options réalistes pour examen.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport du Secrétariat sur l'allocation stratégique des ressources.

Point 2.1 de l'ordre du jour Financement des coûts de l'administration et de la gestion (document EB134/11)

11. Le Comité a vivement apprécié ce document et les définitions ainsi que les approches proposées pour la budgétisation et le financement. Il a recommandé qu'à l'avenir les coûts relatifs aux partenariats hébergés et aux organes directeurs soient plus détaillés.

12. Le Comité a également recommandé que le Conseil exécutif veille à ce qu'un mécanisme soit mis en place (dans le cadre du processus de planification du budget programme 2016-2017) afin d'assurer une répartition réaliste et équitable des coûts en fonction de l'utilisation des services. Le Comité a demandé que des efforts constants soient consentis pour réaliser des gains d'efficience, sur la

base de valeurs de référence claires, et que l'on veille à favoriser la transparence pour renforcer la confiance des donateurs.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport du Secrétariat figurant dans le document EB134/11.

Point 3.2 de l'ordre du jour Exécution du budget programme 2012-2013 : mise à jour
(document EBPBAC19/2)

13. Le Comité a examiné le rapport du Secrétariat figurant dans le document EBPBAC19/2, en a pris note et a vivement apprécié les informations actualisées sur l'exécution du budget programme 2012-2013.

Point 3.3 de l'ordre du jour Cadre OMS de contrôle de gestion interne (document EBPBAC19/3)

14. Le Comité a pris note du rapport, s'est félicité des progrès accomplis et a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre l'ensemble du cadre de manière cohérente. Il a également souligné qu'il était important de former le personnel pour que le changement culturel nécessaire ait bien lieu et pour améliorer le respect des règles. Le Comité a demandé au Secrétariat qu'un suivi des améliorations constatées à l'issue de la vérification des comptes soit présenté dans les rapports futurs. Il a aussi demandé que le cadre soit appliqué dans l'ensemble de l'Organisation.

15. Le Comité a accepté l'observation formulée par le Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance, selon laquelle les comités régionaux devraient intervenir davantage pour que les questions relatives à la gestion et au contrôle interne soient régulièrement examinées.

Point 2.2 de l'ordre du jour Évaluation (document EB134/38)

16. Le Comité a examiné le rapport d'évaluation pour 2014-2015 et a constaté des améliorations dans le processus d'assurance de la qualité et dans le développement d'infrastructures pour soutenir l'évaluation. Il a demandé au Secrétariat de veiller au respect des obligations d'évaluation en vigueur dans l'ensemble du système des Nations Unies, y compris dans les cadres tels que le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies.

17. Le Comité a recommandé que des ressources suffisantes soient allouées à cette tâche, et de veiller à ce que des progrès soient accomplis concernant les « résultats » et les plans du Réseau mondial d'évaluation pour 2014.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport du Secrétariat figurant dans le document EB134/38.

Point 2.3 de l'ordre du jour Immobilier : le point sur la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève (document EB134/41)

18. Le Comité a examiné le rapport du Secrétariat et a indiqué qu'il fallait appliquer la stratégie proposée. Toutefois, il a demandé que des informations financières plus complètes et plus détaillées soient communiquées en temps voulu, y compris des renseignements sur les spécifications des bâtiments, afin que l'Assemblée mondiale de la Santé puisse prendre, en mai 2015, une décision en connaissance de cause. Il a également souligné que le Secrétariat devait tirer parti de l'expérience

d'autres entités des Nations Unies présentes à Genève afin que le budget alloué à chaque projet soit respecté.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport du Secrétariat figurant dans le document EB134/41.

GROUPE 3 : RESSOURCES HUMAINES

Point 2.5 de l'ordre du jour Ressources humaines : stratégie révisée (document EB134/INF./2)

19. Le Comité a vivement apprécié la stratégie révisée des ressources humaines, et en particulier ses trois principaux piliers (attirer les talents, retenir les talents – gestion des carrières, et un environnement professionnel propice), correspondant à quatre principes transversaux (équilibre entre les sexes, diversité, collaboration et responsabilité).

20. Il a soutenu cette stratégie, en soulignant que sa mise en œuvre incombait aux trois niveaux de l'Organisation. Bien que la mise en œuvre par étapes proposée – conception et élaboration, de 2013 à 2015, puis mise en œuvre, suivi et évaluation de la mise en œuvre par rapport à des indicateurs de succès, de 2016 à 2020 – ait semblé un peu longue, le Comité a été rassuré de savoir que plusieurs éléments étaient prêts à être mis en œuvre et seraient bientôt disponibles.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport et a prié le Secrétariat :

- d'offrir de nouvelles occasions d'examiner la stratégie des ressources humaines plus en détail afin de pouvoir bénéficier des orientations stratégiques pertinentes ;
- de continuer à renforcer la gestion des services du personnel ;
- d'accélérer la mise en œuvre des différents éléments de la stratégie des ressources humaines en présentant périodiquement un rapport sur les progrès accomplis ;
- de fournir davantage de détails sur la stratégie de gestion du changement envisagée pour soutenir la mise en œuvre de la composante de la réforme de l'OMS relative aux ressources humaines.

Point 2.5 de l'ordre du jour Ressources humaines – rapport annuel provisoire 2013 (document EB134/49)

21. Le Comité a noté qu'il s'agissait d'un rapport provisoire couvrant la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2013 et qu'un rapport pour l'ensemble de l'année serait présenté à l'Assemblée de la Santé en mai 2014.

22. Le Comité a pris note avec satisfaction des informations complémentaires fournies au sujet des contrats des employés n'ayant pas le statut de membres du personnel et des dépenses y afférentes, car ces employés représentent une part importante de l'effectif, et il a exprimé le souhait que ces types de contrat soient administrés de manière plus stratégique.

23. Le Comité a examiné le rapport détaillé sur les ressources humaines de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, a fait part de ses préoccupations quant aux engagements à long terme qui y sont mentionnés et s'est félicité des travaux menés à bien pour rendre compte des éventuels passifs financiers liés à la clôture du programme à terme. Le Comité a demandé à être tenu informé, dans les futurs rapports sur les ressources humaines, de l'avancement de la mise en œuvre du plan de gestion de ces passifs.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport et a prié le Secrétariat :

- de poursuivre ses efforts en vue d'améliorer l'équilibre hommes-femmes et de parvenir à une représentation géographique plus équitable ;
- de veiller à un recours plus efficace et plus approprié aux contrats ne conférant pas le statut de membres du personnel ;
- de mettre totalement en œuvre le plan d'action qu'il a établi en vue de réduire et de gérer les passifs financiers associés aux ressources humaines financées au titre de la lutte contre la poliomyélite et de mettre au point un plan pour réduire ces effectifs, conformément aux étapes prévues dans le Plan stratégique pour l'éradication de la poliomyélite et la phase finale 2013-2018 et, sur la base de ce Plan, d'affiner les estimations pour la mise en place d'un fonds d'indemnités de fin de contrat et de définir les options pour son financement.

Point 2.6 de l'ordre du jour Rapport de la Commission de la Fonction publique internationale (document EB134/50)

24. Le Comité a examiné le rapport du Secrétariat figurant dans le document EB134/50. Il a souligné l'importance de l'examen par la Commission de l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun et s'y est déclaré favorable, en soulignant que cet examen devrait tenir compte de l'impact sur la viabilité budgétaire et financière des organisations du système commun des Nations Unies et que l'ensemble des prestations offertes devraient servir à favoriser l'excellence et la bonne gestion des services du personnel.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport.

Point 2.7 de l'ordre du jour Amendements au Statut du Personnel et au Règlement du Personnel (document EB134/51)

25. Le Comité a examiné les amendements au Statut du Personnel et au Règlement du Personnel et a noté que le rapport contenait deux projets de résolutions : le projet de résolution 1 sur les amendements apportés au Règlement du Personnel en ce qui concerne la rémunération du personnel des catégories professionnelle et de rang supérieur et en ce qui concerne le montant de l'allocation pour frais d'études, à recommander au Conseil exécutif pour approbation ; et le projet de résolution 2 relatif aux ajustements de rémunération du personnel hors classes et du Directeur général, à l'intention du Conseil exécutif en vue d'une recommandation à l'Assemblée de la Santé.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif d'adopter le projet de résolution 1 ci-dessous, tel qu'amendé :

Résolution 1

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur les amendements au Statut du Personnel et au Règlement du Personnel,¹

CONFIRME, conformément à l'article 12.2 du Statut du Personnel, les amendements apportés par le Directeur général au Règlement du Personnel avec effet au 1^{er} janvier 2014 en ce qui concerne la rémunération du personnel des catégories professionnelle et de rang supérieur, et avec effet à compter de l'année scolaire en cours au 1^{er} janvier 2013 en ce qui concerne le montant de l'allocation pour frais d'études ;

PRIE le Directeur général de faire savoir à la Commission de la Fonction publique internationale (CFPI) et à l'Assemblée générale des Nations Unies que les États Membres de l'OMS estiment que l'augmentation des frais de personnel a un impact considérable sur le budget de l'Organisation et qu'ils prient la CFPI d'étudier l'impact de ses recommandations sur les budgets des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, en particulier dans le contexte de l'examen en cours de l'ensemble des prestations offertes.

Le Comité a également recommandé au Conseil exécutif d'adopter le projet de résolution 2. Aucun amendement n'a été proposé.

GROUPE 4 : TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Point 3.4 de l'ordre du jour Rapport annuel sur les technologies de l'information et les télécommunications (document EBPBAC19/4)

26. Le Comité s'est félicité et a pris note du premier rapport annuel sur les technologies de l'information et les télécommunications figurant dans le document EBPBAC19/4, et a souligné le rôle primordial des technologies de l'information pour appuyer le travail de l'Organisation.

27. Le Comité a approuvé le mandat et l'orientation stratégique des technologies de l'information présentés dans le rapport, et a demandé au Secrétariat de faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre. Plus précisément, le Comité a suggéré que, dans les prochains rapports, le Secrétariat inclue des informations détaillées sur les projets et les coûts, y compris sur les dépenses d'équipement et de fonctionnement, en rapport avec chacun des cinq domaines clés du mandat, et montre comment les activités dans les technologies de l'information soutiennent le travail de l'Organisation. Le Comité a également suggéré que les informations pertinentes, par exemple un catalogue des services des technologies de l'information, soient mises à la disposition du personnel et des États Membres sur Internet.

¹ Document EB134/51.

GROUPE 5 : FONCTIONNEMENT ET GESTION

Point 3.1 de l'ordre du jour Questions programmatiques : mise à jour – systèmes de santé

28. Ce point sur les questions programmatiques a été inscrit à l'ordre du jour pour offrir au Comité l'occasion d'une réflexion stratégique et d'une discussion sur les travaux techniques menés à bien par le Secrétariat, et il a été proposé qu'une catégorie soit abordée à chaque réunion du Comité. La catégorie 4 a été choisie comme la première catégorie à présenter, du fait de la nature horizontale des travaux du Secrétariat dans ce domaine. Un exposé présenté par le Secrétariat a souligné un objectif majeur du renforcement des systèmes de santé, qui consiste à permettre la prestation efficace et intégrée de l'ensemble des services de santé, depuis la promotion de la santé et la prévention jusqu'au traitement, à la réadaptation et aux soins palliatifs, et à soutenir les États Membres sur la voie de la couverture sanitaire universelle. Le Comité s'est félicité de l'exposé concernant la partie technique et de l'approche adoptée par le Secrétariat visant à promouvoir les activités transsectorielles entre la catégorie 4 et les autres catégories techniques.

29. Le Comité a recommandé que le Conseil exécutif continue à promouvoir le renforcement des systèmes de santé en tant que moyen de faire progresser la couverture sanitaire universelle, en particulier pour soutenir la prestation des services, l'accès aux médicaments et le financement durable des services de santé ; et à défendre l'importance majeure de la santé publique.

30. Le Comité a demandé au Secrétariat de continuer : à renforcer la collaboration transsectorielle entre la catégorie 4 et les autres catégories techniques de l'OMS à tous les niveaux de l'Organisation ; à soutenir les pays dans le renforcement des systèmes de santé et la progression vers la couverture sanitaire universelle, en utilisant une approche adaptée ; et à améliorer le travail de sensibilisation mené par l'OMS au niveau des pays à cet égard.

Point 2.4 de l'ordre du jour Partenariats pour la santé hébergés par l'OMS (document EB134/42)

Point 3.8 de l'ordre du jour Examen périodique des partenariats hébergés par l'OMS (document EBPBAC19/8)

31. Le Comité s'est félicité de l'examen régulier des partenariats hébergés par l'OMS.

32. Le Comité a confirmé que les résultats des évaluations indépendantes sur les résultats et les activités des partenariats hébergés menées sous l'égide de leurs conseils d'administration respectifs devaient être communiqués aux organes directeurs de l'OMS dans le cadre des rapports présentés au Secrétariat sur les partenariats hébergés, et a demandé que les évaluations des partenariats menées par le Comité reposent sur la définition d'un ordre de priorité.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport du Secrétariat figurant dans le document EB134/42.

Le Comité a approuvé le cadre d'examen périodique des partenariats hébergés.

GROUPE 6 : VÉRIFICATION DES COMPTES ET QUALITÉ

Point 3.5 de l'ordre du jour Rapport du Bureau des services de contrôle interne (document EBPBAC19/5)

33. Le Comité a reconnu la nécessité d'allouer les ressources nécessaires pour la couverture efficace des risques programmatiques et opérationnels, en particulier dans le contexte des demandes concurrentes concernant les domaines de travail qui relèvent du mandat du Bureau des services de contrôle interne.

34. En réponse aux questions spécifiques sur les risques posées par la coopération financière directe, le Secrétariat a indiqué qu'une vérification de cette coopération au niveau mondial serait engagée au début de 2014 et que les conclusions correspondantes seraient présentées aux États Membres d'ici mai 2014.

Le Comité a pris note du rapport du Bureau des services de contrôle interne figurant dans le document EBPBAC19/5.

Point 3.6 de l'ordre du jour Rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance (document EBPBAC19/6)

35. Le Comité a remercié le président sortant et s'est réjoui à la perspective d'accueillir le prochain président du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance.

36. Le Comité a recommandé que le Conseil exécutif continue à soutenir les travaux du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance ainsi que les nouveaux membres du Comité.

37. Le Comité a également recommandé que le Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance et le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration continuent à échanger des vues sur une meilleure gestion de l'évaluation.

38. Le Comité a demandé au Secrétariat de revoir ses capacités de gestion des contrôles internes et de mettre clairement en évidence comment ces capacités seront améliorées ; et d'établir la version finale du registre des risques institutionnels et de le présenter au Comité du Programme, du Budget et de l'Administration pour examen.

Le Comité a pris note du rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance figurant dans le document EBPBAC19/6.

Point 3.7 de l'ordre du jour Rapports du Corps commun d'inspection (document EBPBAC19/7)

39. Prenant note de l'étude en cours du Corps commun d'inspection sur l'utilisation des contrats ne conférant pas le statut de membre du personnel, le Comité a recommandé que le Conseil exécutif continue à soutenir le Secrétariat pour qu'il veille à une planification rigoureuse de l'exécution de travaux par l'intermédiaire de contrats de consultants.

40. Le Comité a demandé au Secrétariat de mener d'étroites consultations avec les pays avant de nommer des consultants et de veiller à la qualité de leurs travaux et rapports ; et de s'assurer que le

recours aux consultants est clairement mentionné dans les examens et les évaluations périodiques menés à bien.

Le Comité s'est félicité et a pris note du rapport du Secrétariat figurant dans le document EBPBAC19/7.

Point 4 de l'ordre du jour Adoption du rapport et clôture de la réunion

Le Comité a adopté son rapport.

= = =